**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

**Band:** 8 (1916)

Heft: 6

Rubrik: Dans les fédérations

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ciétés coopératives de consommation formant la fédération dont nous nous occupons étaient, au 31 décembre 1915, au nombre de 407. Elles englobaient 300,000 sociétaires environ; elles ont fait, en 1915, à ceux-ci pour 150 millions de ventes. L'Union suisse, coopérative d'achats en gros, a livré, en 1915, aux sociétés affiliées pour plus de 50 millions de marchandises. Il n'existe probablement pas dans notre pays de maisons de gros plus importante par son chiffre d'affaires. Les comptes très détaillés et très clairs terminent le rapport; ils dénotent une excellente situation financière. Machines (fabrique de chaussures, imprimerie, etc.), mobilier, futailles, etc., ne figurent que pour 5 francs au bilan; les immeubles du prix de revient de 2 millions et demi ne sont portés en compte que pour 1,800,000 francs. Les réserves atteignent tout près de 2 millions et demi. Le capital social versé uniquement par les sociétés affiliées touche un intérêt de 5%. L'excédent net — de 479,000 francs en 1915 — est entièrement consacré aux amortissements ou alloué aux réserves. Le personnel compte 591 employés.

Aux comptes sont joints les bilans de plusieurs entreprises auxquelles l'Union participe financièrement; la Minoterie coopérative à Zurich, la Caisse d'assurance (invalidité des employés de

l'Union et des sociétés adhérentes).

## Dans les fédérations

# Chez les typographes de la Suisse allemande

Le Schweizerischer Typographenbund vient de publier son rapport annuel pour l'exercice 1915. La lecture de ce rapport nous permet de constater que cette fédération, comme du reste les organisations sœurs, a pas mal souffert de la guerre, grâce au préjudice que les troubles actuels ont causé à l'industrie suisse du livre. Si la situation en 1915 fut meilleure qu'en 1914, elle est pourtant loin d'être normale.

Les quelques chiffres qui suivent sont intéressants à plus d'un point de vue, tant en ce qui concerne l'état du métier que celui des différents services de secours que possède cette fédération.

Le nombre des imprimeries a augmenté de 636 à 648 et celui des maisons soumises à la loi fédérale sur les fabriques de 371 à 373; aussi le nombre des machines à composer a augmenté de 363 à 367, mais le nombre des machines à imprimer est tombé de 2327 à 2308; il en est de même pour le nombre total des ouvriers occupés, attendu que les places devenues vacantes ne furent pas repourvues.

Des 1349 membres chômeurs de la fédération typographique, 1346 furent secourus pendant 47,051 jours avec une somme de fr. 186,625.30, contre fr. 139,373.40 en 1914.

La fédération typographique comptait à fin 1915 au total 3723 membres, soit 148 de moins qu'à fin 1914. De ceux-ci 474 se trouvaient au service militaire en Suisse et 400 à l'étranger. Des 55 membres décédés pendant l'année, 26 sont tombés sur les champs de bataille. Il a été compté 431 typographes non syndiqués. Le soidisant Syndicat suisse des typographes neutres, fondé en 1915, compte 51 membres. Sur les 648 imprimeries, 594 respectent le tarif.

Une organisation spéciale se sont donné également les protes (contremaîtres). Celle-ci a une tendance adverse à la fédération typographique. Cent cinquante-neuf des 223 protes en sont membres.

Des vacances furent accordées par 205 établissements à 1542 employés et ouvriers. (1914: 211 établissements à 1256 employés et ouvriers.)

Une souscription en faveur des typographes belges a produit la somme de fr. 5066.60.

Le rapport contient aussi le texte de la convention de fusion avec la fédération des typographes de la Suisse romande.

Inclusivement d'un solde de fr. 82,069.67, la caisse générale a eu une recette totale de 364,546 francs 20 centimes, dont fr. 204,060.40 proviennent de cotisations et dont fr. 125,453.50 sont des cotisations extraordinaires.

Dans les dépenses qui se sont montées au total à fr. 296,334.45, le poste principal comprend le secours de chômage avec fr. 186,625.30.

La fortune de la caisse générale s'est réduite de fr. 6857.80 et accuse actuellement fr. 488,211.87.

La caisse de maladie, d'invalidité et de décès a eu inclusivement d'un solde de fr. 20,117.47 et de fr. 206,082.10 de cotisations, une recette totale de fr. 338,899.32. Dans les dépenses figurent fr. 88,862.70 de secours de maladie; fr. 78,085. de secours d'invalidité et fr. 16,157.95 de secours

Y compris les dépenses des caisses locales pour les chômeurs (fr. 11,030.20) et secours aux familles des membres sous les drapeaux (18,928) francs 05 centimes), ainsi que fr. 4500.— d'allocation de Noël, la fédération typographique a versé une somme totale de secours qui se monte à fr. 399,139.78.

### Une fusion

A deux ou trois reprises, nous avons parlé du projet de fusion qui était à l'étude chez les typographes de la Suisse romande et du Schweizerischer Typographenbund. Quoique la question ait été à l'ordre du jour durant plusieurs mois,

ce n'est que depuis quelques semaines seulement que l'opposition s'est affirmée, plus particulièrement chez les romands. Ajoutons de suite que les opposants ne furent pas très nombreux; il y eut, d'une part, ceux qui croient sincèrement que la différence de race (!) et de langue était un obstacle à la fusion, et d'autre part, les fédéra-

Le dernier mot vient d'être dit par les assemblées de délégués qui, celle des typographes de la Suisse romande, réunie à Neuchâtel le 3 juin, comme celle du Schweizerischer Typographenbund, réunie à St-Gall le 11 juin, viennent de voter la fusion à la presque unanimité.

Pour notre part, nous croyons que cette concentration des forces syndicales s'imposait et nous ne pouvons que féliciter ceux qui l'ont

opérée.

#### Chez les employés des communes et des Etats

L'assemblée des délégués de cette fédération a eu lieu à La Chaux-de-Fonds, les 13 et 14 mai, sous la présidence de Charles Meier de Zurich. Trente-six délégués et invités étaient présents.

Le rapport annuel et les comptes pour 1915 furent ratifiés par l'assemblée et sur la proposition de la commission de contrôle (Bâle), sans donner lieu à grande discussion. La motion de la section des établissements militaires de Zurich, proposant la fondation d'une caisse de décès, fut chaudement discutée et, finalement adoptée en principe, le comité central étant chargé d'en élaborer le règlement. Il en fut de même de la motion des ouvriers de la ville de Zurich concernant le rétablissement de la caisse de secours et de renvois arbitraires.

La motion de Schaffhouse demandant la centralisation de la fédération fut acceptée par

23 voix contre 13.

L'assemblée décide de suspendre les payements au secrétariat international qui siège à Berlin qui n'a plus donné signe de vie depuis les débuts de la guerre. Le comité central est chargé de faire les démarches nécessaires pour arriver à ce qu'il soit transféré dans un pays neutre. La prochaine assemblée des délégués aura lieu l'année prochaine à Schaffhouse.

Le comité central est chargé d'intervenir auprès des diverses administrations des localités où il existe des sections, en vue d'obtenir la journée du 1er mai libre et payée et des augmentations de salaire en proportion avec le renché-

rissement de la vie.

#### Chez les ouvriers sur métaux et horlogers

Le comité de cette fédération a publié dernièrement le rapport financier pour 1915, d'après lequel les recettes se sont montées à fr. 556,033.74

(1914: fr. 405,943.85) (1913: fr. 547,968.58). Les dépenses se sont montées à fr. 704,854.54 (1914: fr. 406,860.34; 1913: fr. 405,770.03). En comparaison des deux dernières années, les recettes comme les dépenses ont été plus élevées, ce qui est en relation avec la fusion entre la Fédération des ouvriers sur métaux et la Fédération des ouvriers de l'industrie horlogère.

Dans les dépenses, il y a fr. 197,083.65 (contre fr. 166,203.49 et fr. 189,899.41) pour secours de maladie et décès. Fr. 46,292.40 (contre fr. 78,083.49 et fr. 54,369.15) pour secours de chômage local. Fr. 825.05 (contre fr. 28,162.40 et fr. 14,498.30)

pour secours de grève.

La fortune totale de la fédération se montait à fin 1915 à la somme de fr. 523,918.67, de fr. 140,626.41 inférieure à fin 1914. Cette réduction de la fortune provient en grande partie de la reprise du passif et de l'actif de la F. O. I. H. et de l'épuration de la situation financière.

Les sections de la fédération disposent ensemble d'une fortune de fr. 281,282.— et celle-ci comprise, la fortune totale de la fédération se monte à fr. 800,000.— en chiffres ronds.

On se souvient dans quelles conditions a été faite la fusion des ouvriers sur métaux et des ouvriers horlogers, le 1er juillet 1914. La fédération des horlogers venait de soutenir une lutte gigantesque (lock-out du Leberberg) quand la guerre éclata, ce qui entraîna la fermeture de toutes les usines. L'avenir, pour elle, se montrait des plus sombres; mais la fusion avec la fédération des ouvriers sur métaux ouvrait un horizon nouveau, et, d'autre part, une reprise inattendue des affaires horlogères et métallurgiques donnait à la nouvelle fédération un essor nouveau également. Tandis que d'aucuns croyaient que la guerre servirait à leurs fins, et que le mouvement syndical recevrait un coup duquel il aurait de la peine à se remettre, la fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers sortira de l'épreuve plus forte que précédemment et c'est avec confiance qu'elle peut regarder l'avenir.

# Mouvement syndical international

#### Dans les organisations danoises.

Les organisations patronales, nous écrit-on du Danemark, auraient recommandé d'admettre à l'échéance des anciennes Conventions un nouvel engagement qui fournirait des armes formidables contre les syndicats ouvriers. Le groupement patronal proposa de ne passer des engagements de livraison que s'ils contiennent une clause prolon-